

## Remise des Manuels scolaires et carte de cantine Note aux représentants légaux

Service :  
**Secrétariat de Direction**

Dossier suivi par  
PHEMIUS Germina  
**Secrétaire**

CHARABIE Polyana  
**Assistante Informatique**

Téléphone :  
0590 28 70 83  
Fax :  
0590 28 76 08

Mail :  
[ce.9710023y@ac-guadeloupe.fr](mailto:ce.9710023y@ac-guadeloupe.fr)

Bebel  
97 115 SAINTE-ROSE

Site internet :  
<https://bebel.clg.ac-guadeloupe.fr/>

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des opérations administratives de fin d'année, je vous saurai gré de bien prendre note des dispositions suivantes, relatives aux remises des manuels scolaires et carte (badge) de restauration.

En effet, chaque élève devra ramener, le même jour, les manuels qui lui ont été prêtés ainsi que la carte de restauration (pour ceux qui ont déjeuné à la cantine cette année). Ces remises se feront suivant le calendrier rappelé en annexe.

### Modalités de remise :

Selon, l'horaire prévu, chaque élève, après être passé en salle de classe, sera accompagné par un personnel au CCC.

#### Il devra être muni de :

- **Tous** ses manuels
- La fiche de prêt fournie en début d'année avec les manuels indiquant les ouvrages remis et leur état initial
- Sa carte de restauration (pour les demi-pensionnaires)

Les élèves ayant remis tous leurs livres dans un état conforme (à une utilisation d'une année scolaire) recevront une fiche de restitution des manuels, indiquant qu'il n'y a aucune amende. Cette fiche sera indispensable à la réinscription ou à la demande d'exeat.

Les manuels non rendus (et donc considérés comme perdus) ou dégradés seront facturés à la famille, au tarif ci-dessous (voté par le conseil d'administration du collège) :


- **22 euros** pour chaque ouvrage prêté initialement neuf, qu'il soit détérioré ou perdu.
- **10 euros** pour tout ouvrage prêté dans un état autre que neuf qui serait perdu ou détérioré.

Il appartiendra aux familles destinataires d'une facture, de la régler au plus tôt au service de gestion, faute de quoi, l'élève ne pourra pas participer aux formalités de réinscription. Notez qu'un élève non réinscrit ne figurera pas sur nos listes de rentrée.

Les élèves demi-pensionnaires cette année, remettrons également leur carte de restauration. En absence de cette remise, une facture sera émise, et son paiement conditionnera, lui aussi, la réinscription.

Enfin, les ouvrages empruntés au CCC (CDI), devront être remis bien avant ce jour.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Principal  
  
 Emmanuel BOISDUR

## Annexe :

### Planning des restitutions des manuels scolaires au CCC (CDI)

Jour	Horaire	Classe	Encdrant(s)	Salle
Mardi 25 juin 2024	7H00	6ème C	Mme PERNA	A03
	8H00	6ème D	M. BIEVRE	D02
	9H00	6ème E	Mme SAINT-LOUIS	A05
	10H00	6ème A	M. PASQUIER	A25
	11H00	6ème B	Mme EDON	A04
Lundi 24 juin 2024	7H00	5ème B	M. DAVILLE	D01
	8H00	5ème J	Mme KANCEL	A24
	9H00	5ème A	Mme EDON	A01
	10H00	5ème D	M. BORDEY	A01
Jeudi 27 juin 2024	7H00	4ème B	Mme BAZILE	A21
	8H00	4ème D	Mme SAINT-LOUIS	A05
	9H00	4ème A	M. BOUMBA	D10
	10H00	4ème C	Mme LASCARY	B12
	11H00	4ème E	M. MAGLOIRE	A16
Mercredi 26 juin 2024	7H30	3ème C	M. JOUGLA	A22
	8H30	3ème B	Mme REMY	A03
	9H10	3ème A	M. MAGLOIRE	A16
	10H00	3ème D	Mme SAINT-LOUIS	A05
	10H30	3ème E	M. BOUMBA	D11